

# Fixation des prix et équilibre des relations commerciales

23 avril 2024

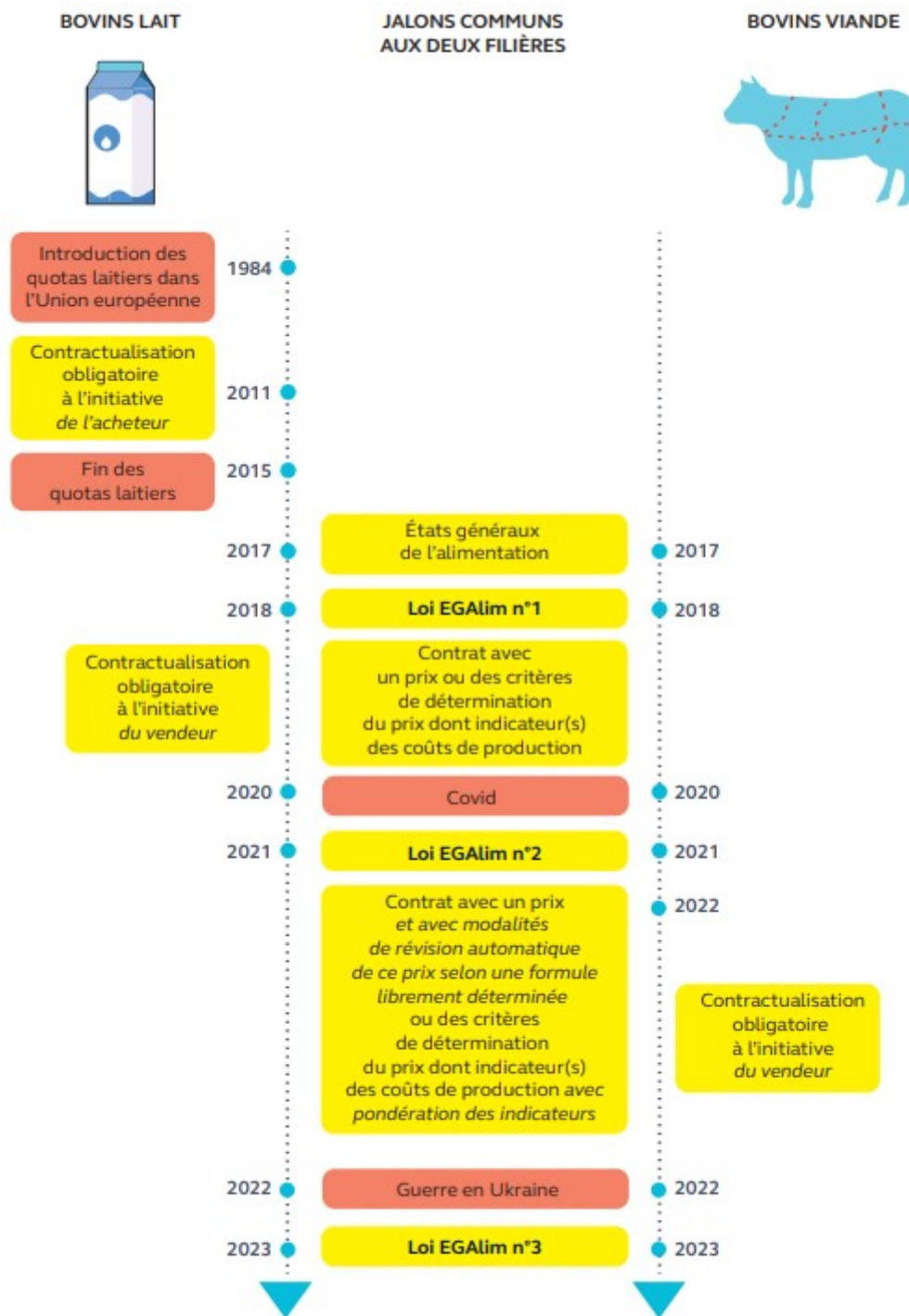
De nombreuses publications, sorties ces trois derniers mois, traitent de l'encadrement des relations commerciales dans les filières agroalimentaires. Un [article](#) de [Public sénat](#) évoque, de façon synthétique, les dispositions des trois lois dites « EGAlim ». Il décrit comment ce processus continu de réglementation vise à pallier les insuffisances des textes antérieurs (concernant la formation des prix et les négociations entre producteurs agricoles, industriels et distributeurs) ou les dérives de certains acteurs économiques (ex. évasion juridique). À titre illustratif, le mécanisme de formation des prix dans la filière laitière est expliqué par un podcast du [Journal de l'éco](#), sur [France Culture](#).

De façon plus approfondie, la [Cour des comptes](#) a travaillé sur la filière bovine. Un [audit flash](#) des contrôles menés par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), sur les contrats entre producteurs et premiers acheteurs, a permis d'estimer le degré de mise en œuvre de la contractualisation écrite, rendue obligatoire par la loi EGAlim 2 pour les bovins viande (figure). Le rapport fait état d'un faible recours à la contractualisation, du fait de la complexité des clauses contractuelles et de divergences d'interprétation (ex. choix des indicateurs). Les producteurs isolés ou les organisations de producteurs peu dotées sont particulièrement touchés. À ce jour, les manquements à la loi EGAlim 2 n'ont pas été sanctionnés. De façon générale, le rapport souligne la difficulté de trouver un bon équilibre entre liberté contractuelle et régulation du marché.

**Principales étapes associées à la contractualisation dans les filières bovines**







Source : Cour des comptes

Lecture : les éléments en orange indiquent des jalons historiques et des crises exogènes à la filière bovine, ayant une influence sur les relations commerciales et les prix. Les éléments en jaune représentent des jalons historiques ainsi que des aspects relatifs aux contrats.

Un [rapport](#) d'information rédigé par les députés F. Descrozaille et A. Trouvé recense les publications de textes réglementaires prévus par la loi EGAlim 3 et en analyse les premiers effets. Les deux parlementaires dénoncent notamment le fait que 40 à 50 % des volumes vendus par la grande distribution, en France, sont encore négociés à l'étranger.

Enfin, un [article](#) de [Public sénat](#) recense des pistes pour la mise en œuvre de dispositions similaires à celles des lois EGAlim, dans un cadre européen,

ainsi que les difficultés qu'une telle démarche pourrait rencontrer.

Amandine Hourt, Centre d'études et de prospective